



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité national de l'eau



Séance du 16 mars 2022

Introduction et points d'information





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2021

**Comité national
de l'eau**



Information sur la plate-forme Aides-Territoires



Aides-territoires en quelques mots !



// Aides-territoires est la **plateforme numérique publique** qui centralise et organise les aides destinées aux **structures locales** (collectivités, associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs, etc.) et à leurs projets.



Elise Marion
Fondatrice

Aides-territoires, [présentée en 2 minutes](#) par Joël Giraud

50.000 visites mensuelles

1/2 interco et 1/5 communes ont utilisé Aides-territoires en 2021

727 porteurs d'aides

3100 aides financières et en ingénierie

Comité national de l'eau



Aides-territoires est une **Startup d'État**, c'est-à-dire un **service public (et gratuit)**, conçu, incubé et qui **grandit aujourd'hui encore au sein d'une administration**.

En 2022, Aides-territoires est une structure à la fois interne à la DGALN, au sein de la sous-direction Territoires et Usagers et résolument tournée vers l'extérieur avec des partenaires divers

La Startup d'Etat est dotée d'une équipe dédiée, autonome, qui développe une solution à un problème de politique publique, ici, l'inégalité et la complexité d'accès aux aides publiques, avec une approche centrée sur ses utilisateurs.

L'équipe témoigne régulièrement de son impact devant ses sponsors financiers.

Soutenu
par



Partenariats
en cours de
construction



Commissariat
Général au
Développement
Durable

Comité national
de l'eau

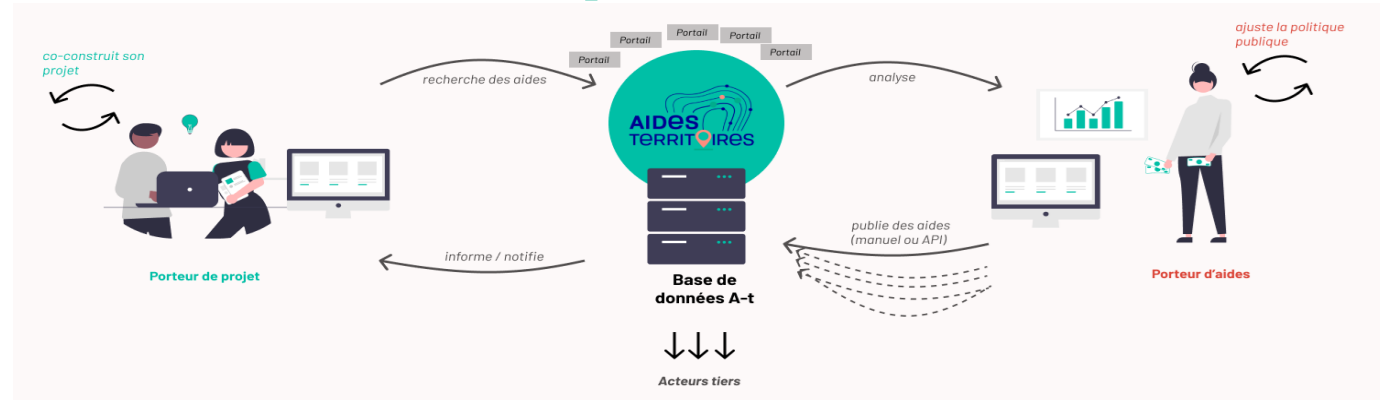


Financé
par



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Aides-territoires, plateforme biface



Zoom sur le compte utilisateur

2147 collectivités dont 2077 Communes+EP CI ont déjà créé un compte

Comité national de l'eau



Porteurs de projet

Rechercher simplement 1 aide liée à 1 besoin

- Rechercher des aides dans un "annuaire"
- Identifier les aides ou les porteurs d'aides locaux
- Programmer des alertes

Collaborer sur 1 projet

- Activer son compte utilisateur
- Associer des aides à un projet
- Associer des partenaires à un projet
- Et demain personnaliser l'expérience

Porteurs d'aides

- Publier des aides (manuellement, via flux ou un portail personnalisé dédié)
- Analyser la consultation de mes aides (statistiques sur demande)
- Réaliser un benchmark sur une thématique et/ou un territoire
- Valoriser un dispositif via le blog

La thématique de l'eau sur Aides-territoires

401 aides dont 357 aides financières

1 thématique et 6 sous-thématiques

- Assainissement des eaux
- Cours d'eau / canaux / plans d'eau
- Eau de pluie
- Eau potable
- Eau souterraine
- Mers et océans

Des projets créés sur la thématique de l'eau par les collectivités

Comité national de l'eau



Des porteurs à toutes les échelles territoriales



Présentation de l'étude évaluative sur les SAGE



Sommaire

I. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

II. L'étude évaluative des SAGE

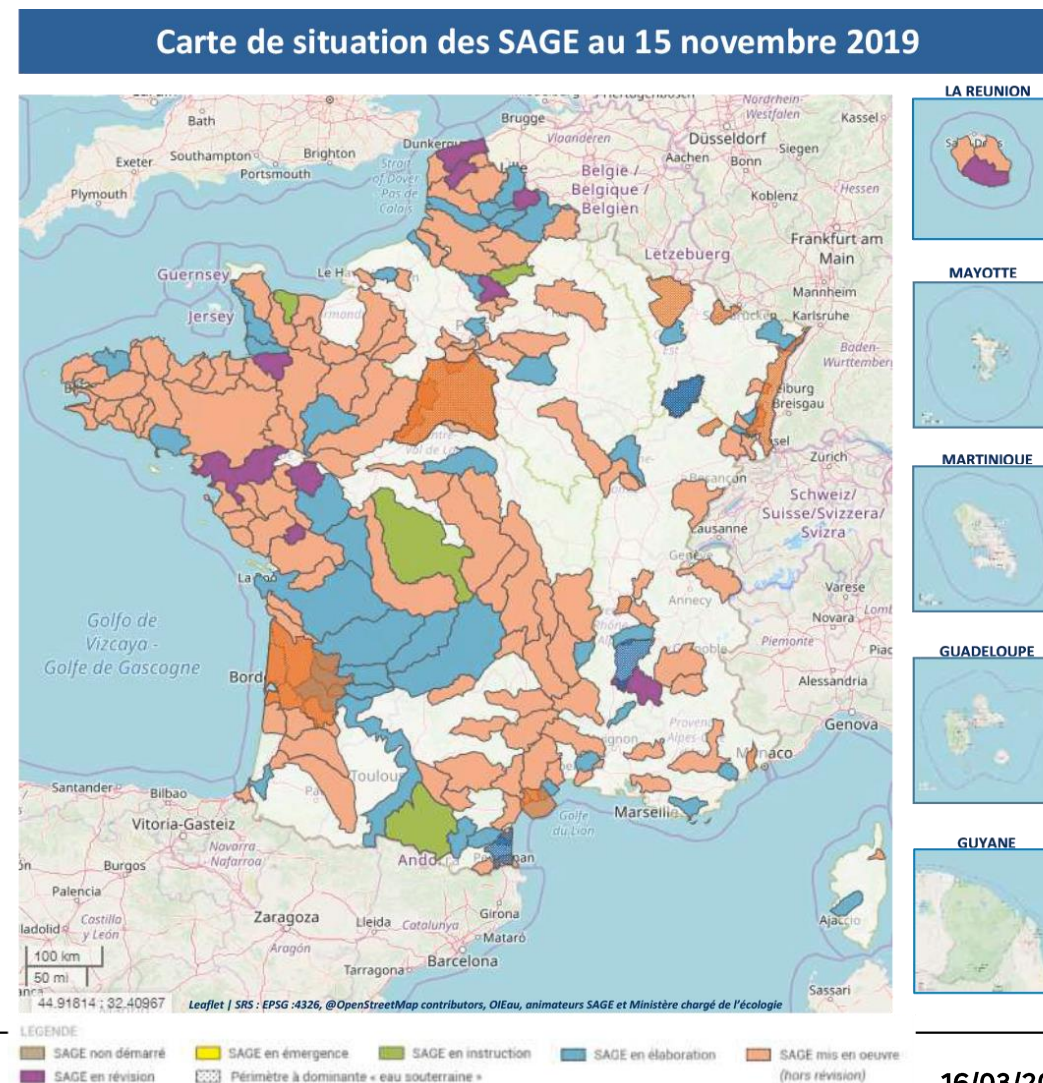
III. Objectifs du point au CNE

I - Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

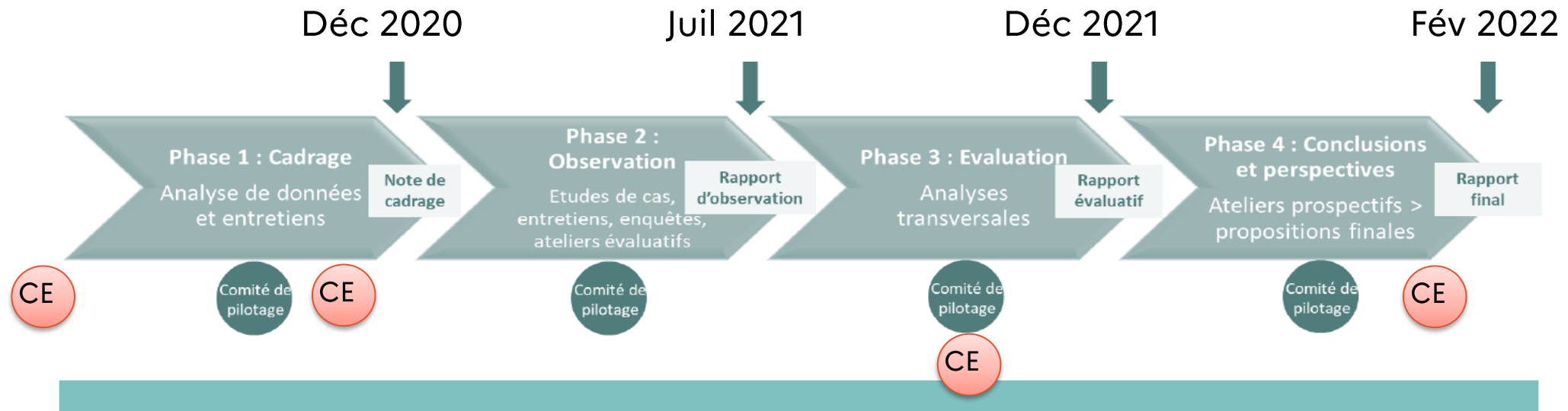
- Institué par la loi sur l'eau de 1992 : 30 ans
- Chiffres-clés 2022 :
 - 193 SAGE : 137 mis en œuvre / 21 en révision / 25 en élaboration / 2 en instruction / 5 non démarrés
 - 54,3% du territoire
 - 67 SAGE nécessaires

- Ralentissement de la dynamique d'installation des SAGE ces dernières années
- Contexte nouveau : outils territoriaux, nouvelles notions, réformes, GEMAPI, changement climatique...

→ **Etude nationale évaluative des SAGE**



II – L'étude évaluative des SAGE



- Bureaux d'études : Groupement Oréade-Brèche/Contrechamp/CEREG
- Comité d'évaluation présidé par le CGEDD : porte une appréciation sur le travail réalisé, préconise certaines orientations, valide les principales étapes et livrables.
- Comité de pilotage : appui technique, relit les différentes productions, participe à la préparation des C.eval., identifie les points bloquants soumis à l'arbitrage de ce dernier.

III – Objectifs du point au CNE

- Conclusions de l'étude \neq Projet de réforme des SAGE
- Présentation des recommandations formulées par les prestataires de l'étude
- Echanges sur ces recommandations

→ Comment le CNE se réapproprie ce travail pour formuler des recommandations à l'administration en vue de faire évoluer l'outil ?



Étude évaluative et technique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Comité National de l'Eau

16 Mars 2022



et **LBO**
Environnement



LE SAGE « AU MILIEU DU GUÉ »

- ✓ Un outil **SAGE en quête de différents équilibres** étroitement liés (usages/milieus, différents acteurs/usages/intérêts, visée planificatrice/ portée opérationnelle, politiques supra/enjeux locaux)
- ✓ Les SAGE sont pris **entre posture réglementaire** (privilégiée mais à la portée interrogée) **et démarche de projet territorial** (marginalisée),
- ✓ Une ambition d’agir affectée par la **lourdeur de procédures** accrue avec le temps,
- ✓ **Le territoire national** se trouve à **moitié couvert** mais une **dynamique faible** de création de nouveaux SAGE associée aux SAGE « nécessaires »,
- ✓ **Les gestionnaires** de milieux aquatiques **apparaissent à moitié « conquis »**,
- ✓ **Une ambivalence partagée** au sein des collèges de la CLE, avec des acteurs porteurs d’attentes, de craintes ou d’indifférence,
- ✓ **Des visions différentes** de la place et du rôle des SAGE **suivant les districts** des Agences de bassin.

POUR UN SAGE RÉNOVÉ ET PLUS ATTRACTIF

Face aux enjeux du changement climatique et de partage de la ressource,
une anticipation et une cohérence territoriale sont nécessaires

- ✓ **Rendre le SAGE plus souple et agile** pour tous, en particulier pour les territoires non encore engagés dans des SAGE,
- ✓ **Lier le SAGE à l'aménagement du territoire** pour favoriser la cohérence entre pressions des usages et impacts,
- ✓ **Recentrer le SAGE sur la planification stratégique** pour mieux piloter/garantir la gestion équilibrée des ressources, des milieux et des usages,
- ✓ **Donner à la CLE plus de légitimité** pour assurer la cohérence des développements des territoires et des programmes opérationnels associés.

5 FONDEMENTS POUR UN SAGE RÉNOVÉ



FAIRE DE LA STRATÉGIE LE CŒUR DU SAGE

- **Une planification articulée autour d'un plan stratégique et trois documents complémentaires :**
 1. **Un plan stratégique précisant les enjeux, les objectifs et les résultats attendus** par les programmes opérationnels : obligation de **compatibilité** des autres documents de planification du territoire,
 - ❖ **Un PAGD simplifié autour des mesures de compatibilité** pour les documents de programmation opérationnelle de l'eau et de l'aménagement du territoire,
 - ❖ **Un règlement toujours opposable au tiers**, mais impliquant également l'urbanisme et l'agriculture,
 - ❖ **Un tableau de bord associé pour le suivi et l'évaluation du SAGE.**
 2. **Des documents optionnels** permettant d'apporter des informations complémentaires ou des précisions selon les territoires et les décisions de la CLE :
 - ❖ **Des recommandations et des rappels** permettant d'accompagner la démarche de gestion intégrée souhaitée pour le bassin,
 - ❖ **Un préprogramme opérationnels** pour faciliter la mise en œuvre des programmes d'actions thématiques.

RENFORCER LA LÉGITIMITÉ DE LA CLE

- **La CLE demeure une instance incontournable** que tous les acteurs consultés souhaitent conserver et voir renouvelée pour en favoriser la légitimité et l'efficacité au long cours :
 - **Une instance dotée d'une certaine souplesse pour qu'elle soit opérationnelle dans la durée** et reconnue dans son bassin hydrographique,
 - **Une présidence reconnue et élue par les deux collèges « Élus » et « Usagers »**,
 - **Une composition plus à l'image du territoire**,
 - **Une reconnaissance des présidents par les comités de bassin**,
 - **Un rôle des CLE dans la définition des orientations des SDAGE.**

RENFORCER LE LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **La reconquête du « Bon état » et des équilibres entre les milieux et les usages passent par une plus grande maîtrise des pressions liées à l'aménagement du territoire :**
 - **Un règlement apportant une plus-value territoriale par des règles locales** pouvant toucher les thématiques de l'eau, mais également celles de l'aménagement du territoire dès lors qu'elles peuvent impacter les équilibres entre la ressource en eau et les usages,
 - **Une gouvernance de la CLE située davantage en position de codécision avec les planifications de territoires** (urbaine comme agricole et foncière),
 - **Des services de l'État dotés des moyens nécessaires pour faire respecter les règles du SAGE,**
 - **Une notion de SAGE nécessaire supprimée** et pas de recherche de couverture nationale ou de district par les SAGE à 100%.

SIMPLIFIER L'ÉLABORATION ET LA RÉVISION DU SAGE

- **Retrouver une certaine souplesse tout en affirmant plus clairement les priorités du SAGE** quant aux modalités de développement du territoire justifie une refonte de certaines étapes de l'élaboration :
 - **Une procédure simplifiée associée au dossier préliminaire,**
 - **Une diversification des modalités d'approche prospective et un outillage en faveur de la prise en compte du changement climatique,**
 - **Une simplification de la procédure de consultation et une réduction de son délai,**
 - **Une distinction claire entre révision et actualisation du SAGE, complétée de conditions et de modalités de révision précisées,**
 - **Une (re)questionnement du principe de l'évaluation environnementale.**

RENFORCER ET ASSEOIR L'ANIMATION, MOTEUR DU SAGE

- « *Pas de SAGE sans animation* », la formule est communément admise depuis la mise en place des premiers SAGE :
 - **La mise en place de moyens humains nécessaires** avec 3 postes à minima par SAGE,
 - **Des moyens financiers confortés et pérennes** tout en s'assurant de l'engagement des territoires,
 - **Des formations et les réseaux professionnels dédiés renforcés et diversifiés,**
 - **Une structure porteuse confortée dans son portage du SAGE.**

Débat

Légitimité et
positionnement de
la CLE

Des évolutions dans la composition, le fonctionnement, le rôle de la CLE du SAGE permettraient-elles une meilleure gouvernance et performance des SAGEs (ex : composition des collèges, articulation avec les CT,...) ?

Quelle(s) structure(s) pour porter le SAGE ? Quelle articulation avec les compétences des CT, notamment GEMAPI ? Quelles relations entre missions associées au SAGE et missions plus opérationnelles ?

Faire de la stratégie
le cœur du SAGE

Une stratégie au cœur du SAGE avec un PAGD simplifié et un règlement à son service, est-ce plus attractif, plus efficace et plus impliquant pour les territoires ? Quel contenu pour les règlements ? et diagnostics ?

Débat

Renforcer le lien
avec
l'aménagement des
territoires

Aujourd'hui, quelle capacité ont les SAGE à infléchir la planification urbaine et agricole, pour atteindre les objectifs de préservation et de partage de la ressource en eau ?

Simplifier les
procédures

Redonner sens à toutes les étapes de l'élaboration et de la révision du SAGE, les retravailler pour accélérer les procédures, ainsi que revoir la dynamique interne de la CLE, est-ce la priorité de cette réforme ?

Un accompagnement technique plus poussé de l'animateur, une reconnaissance de son rôle et une structure porteuse financièrement plus impliquée dans le cofinancement du SAGE, est-ce une vision partagée ?

Conclusion

- La nécessité d'une évolution / réforme de l'outil est-elle partagée ?
- Opportunité de calendrier vu la période de mise en compatibilité avec les nouveaux SDAGE (les trois prochaines années) → simplification de la procédure de révision
- La DEB propose qu'un GT ad hoc du CNE rédige une motion du CNE (à débattre lors du prochain CNE, en juin) sur les attendus et attentes que l'évaluation de la politique publique des SAGE suscite

Présentation du rapport d'activité du Système d'information sur l'eau (2017-2020)



Présentation du rapport relatif à l'élargissement de la fiscalité des agences de l'eau à la biodiversité





Conclusion

Prochaine séance : 9 juin

